Texte publié vendredi 30 octobre.

Beaucoup de commerçants de nos communes, petites, moyennes et grandes, ont, à juste titre, le sentiment que la justice et le principe d'égalité sont bafoués puisque nombre des articles qu'ils ne peuvent plus vendre sont vendus dans les grandes surfaces. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le Sénat a voté à l'unanimité un amendement disposant que les préfets puissent, à titre dérogatoire et lorsque les conditions sanitaires le permettent, autoriser l'ouverture de commerces de vente au détail. Malheureusement, les représentants de la majorité des députés se sont opposés à cet amendement lors de la commission mixte paritaire qui a eu lieu, ce qui exclut toute possibilité de vote de cet amendement par le Parlement. Devant cette situation, Patrick Kanner, président du groupe socialiste du Sénat, vient de saisir le président de la République de cette atteinte au principe d'égalité.

>> Lire la lettre envoyée samedi par Patrick Kanner au président de la République

Phoca PDF